

8ème Réunion de Groupe de Travail Africain (noyau) pour la Réduction des Risques de Catastrophes

- Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, Éthiopie • 16-17 Février 2016 •

ÉTAT RECAPITULATIF

Les membres du Groupe de travail africain (Noyau) pour la réduction des risques de catastrophes, y compris les gouvernements, les communautés économiques régionales, les partenaires au développement, les donateurs, les organisations des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les institutions académiques et d'autres organisations internationales, se sont réunis lors de la 8ème Réunion de Groupe de travail africain (Noyau) afin de définir une feuille de route pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030 en Afrique et d'aligner le Programme d'Action Africain avec le Cadre de Sendai. La réunion était présidée par la Commission de l'Union africaine; le Secrétariat de l'IGAD à jouer le rôle de vice-président et l'UNISDR à jouer le rôle de Secrétariat.

Les membres du Groupe de travail africain (Noyau) pour la réduction des risques de catastrophe ont souligné l'importance de la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique, compte tenu en particulier de série de catastrophes dans le continent, y compris les catastrophes induites par El Niño. Ces membres ont reconnu que les séries d'accords pour l'après -2015, offrent une occasion unique à l'Afrique de réunir les cadres internationaux à travers l'objectif de la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience des collectivités.

Les membres du Groupe de travail africain (Noyau) pour la réduction des risques de catastrophe ont convenu sur les domaines d'action stratégiques ci-après afin de renforcer la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe en Afrique:

1. Alors que les principales réalisations en matière de politique et des cadres institutionnels sur la réduction des risques de catastrophe ont été faites, les obstacles liés aux moyens et aux ressources ont été reconnues. La mobilisation des ressources et les efforts de renforcement des capacités devraient être renforcés pour la connaissance des risques, ainsi que pour évaluer les lacunes en matière de capacité et les besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités.

2. Les membres demandent de partager davantage d'informations et de bonnes pratiques afin d'assurer les synergies entre les politiques et les cadres stratégiques (Cadre de Sendai) sur les plans mondial, continental, régional, national et local.
3. La coopération entre la réduction des risques de catastrophe et le changement climatique au niveau de collectivité est essentiel pour une application plus cohérente des informations relatives au risque, ce qui conduit à une mise en œuvre coordonnée et cohérente de systèmes d'alerte rapide et par conséquent des mesures d'action précoce. Les connaissances locales et autochtones fournissent une base valable pour permettre cette intégration.
4. L'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux est un élément important pour la compréhension des risques. Les partenariats avec les universités et la coopération avec des instituts d'enseignement et de recherche devraient être encouragés.
5. Les efforts visant à établir un Centre africain d'excellence sur la réduction des risques pour la recherche et le développement des capacités seront entreprises et définis en accord avec la discussion en vigueur dans les sessions précédentes du Groupe de travail africain et des organes délibérants de l'Union africaine (UA).
6. L'Union européenne a financé le programme régional sur la réduction des risques de catastrophe, intitulé Renforcement de la résilience face aux catastrophes aux aléas naturels en Afrique subsaharienne, pour des nations et des collectivités dans le cadre de la coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Ce programme a été reconnu comme un instrument essentiel pour assurer la mise en œuvre de plusieurs recommandations et actions. La Commission de l'Union africaine assurera la coordination entre les partenaires de mise en œuvre et d'autres acteurs du développement.
7. La mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique:

Les membres ont délibéré sur les actions prioritaires du Cadre de Sendai et ses principaux domaines d'intervention stratégiques tels qu'approuvés par la Déclaration de Yaoundé. La délibération a abouti aux projets d'activités, aux résultats escomptés et aux institutions chargées de la mise en œuvre (en annexe). Il a été convenu que le projet d'activités, les résultats escomptés et les institutions de mise en œuvre seront consolidés par la Commission de l'Union africaine et présentés lors de la 9ème Réunion du Groupe de travail africain (élargie), prévue à titre provisoire en Août 2016. Ces projets d'activités, les résultats escomptés et les institutions de mise en œuvre étaient adoptés lors de la 6e Plate-forme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes.

Fait le 17 février 2016, Addis-Abeba, Éthiopie